

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE COMTE

Département de la Haute Saône

DECISION DU PRESIDENT N° 2020-10 Au titre de l'Ordonnance du 01 avril 2020

Objet : Aide à l'investissement immobilier Entreprise AMCA

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute Comté

Les membres du Bureau : Anthony Marie/ Georges Bardot/ Alain Grillot/ Gaston Vilminot/ Marie Odile Hagemann/ Thierry Bordot/ Michel Désiré/ Henri de Mailliard/ Jean Claude Tramesel/ Denise Laurent

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 01 avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics afin de faire face à l'épidémie du covid-19

Vu la délibération 2018-002 et 2018-003 approuvant le règlement d'aides à l'immobilier d'entreprise

DECIDE

Article 1 :

La société AMCA (Atelier Mécanique Construction d'Aillevillers) située Lieu dit Gare d'Aillevillers 70320 CORBENAY a transmis un dossier de demande d'aide à l'investissement immobilier pour la construction d'un bureau d'études de 150 m² et l'aménagement du terrain attenant pour optimiser les flux.

Chiffrage du projet :

Prestataire	Postes de dépenses	Coût € HT
DEKRA	Etude	1 804
BEAUME	Etanchéité bardage	55 207
DEL TOSO	Chape sol	2 740
EGCM	Charpente	24 000
Espace Menuiserie	Menuiserie	17 140
France FERMETURE	Fermeture	39 801
LAFFOND	Cloison	15 000
LAFFOND	Plafond	13 711
SCHENINI	Gros œuvre	56 500
SCHENINI	Terrassement	210 950
SOCOTEC	Mission Contrôle Technique	3 508
SODECE	CVC Ventilation	26 692

SODECE	Electricite	29 851
SPP	Platre peinture	25 588
Honoraires bureau d'études		82 323
	TOTAL	601 657

Planning de réalisation : Date de début : mai 2020/ Date de fin : mai 2021

La participation de la CCHC au titre de l'aide à immobilier d'entreprise s'élève à hauteur de 5% de l'assiette des dépenses éligibles soit environ 30 000€

Article 2 :

Cette décision sera communiquée sans délai aux conseillers communautaires et aux conseils municipaux

Compte tenu de la situation d'urgence, cette décision est rendue exécutoire par :

- La transmission en Préfecture en date du 04 juin 2020
- La mise en ligne sur le site internet de la CCHC le 04 juin 2020

A Corbenay, le 27 mai 2020

Le Président
Anthony MARIE

